

# FICHE ACTION n°7 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES DANS LES CENTRE-VILLES ET LES PISTES CYCLABLES SECURISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE

## **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS) DE RATTACHEMENT DE LA FICHE ACTION**

OS 5.3 Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes

### **CONSTATS**

L'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO a confirmé la double reconnaissance universelle de ce paysage culturel. Cet événement renforce la notoriété et l'attractivité de la Ville de Dijon, capitale de la Bourgogne, mais aussi celle de la Métropole et de la Région. Cette double reconnaissance englobe non seulement le centre-ville historique mais aussi les espaces ruraux des climats du vignoble de Bourgogne, ce qui constitue un exemple quasi-unique.

L'inscription du secteur sauvegardé (centre historique – 100 ha) rend d'autant plus pertinente la mise en œuvre de la stratégie globale et intégrée de Dijon Métropole qui prévoit une articulation des actions synergiques dans diverses thématiques.

En l'espèce, la requalification et la piétonisation de centre-villes, ainsi que le maillage et la création de pistes cyclables sécurisées sur le territoire de la Métropole, s'inscrivent parfaitement dans la politique de développement urbain durable de la collectivité.

### **OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS**

Il s'agit de :

- Poursuivre le rôle de centralité et le développement de l'attractivité de la capitale régionale et de la Métropole qui auront des conséquences en termes de développement économique et de qualité de vie pour l'ensemble des habitants, pour les touristes et les visiteurs.
- Mettre en cohérence et en valeur les espaces publics situés dans les centre - villes pour qu'en surgissent des projets d'insertion paysagère et des modes de déplacements doux à même de contribuer à un développement urbain durable.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Aménagements urbains, création / requalification d'espaces publics dans les centre - villes et sur le territoire de Dijon Métropole, ouverts largement aux piétons et vélos dans le cadre des projets suivants :

- Requalification et piétonisation de rues et place du centre-ville historique de Dijon : l'aménagement, situé autour du Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, cœur de la Ville historique, agrandit le secteur piétonnier et relie la place du Théâtre, pôle multimodal d'échanges, à la rue des Godrans et à la place Darcy, avec leur connexion au réseau de Tramway,
- Aménagement du centre ville de Longvic avec la création de la Place Mandela, entièrement dédiée aux piétons et futur pôle multimodal d'échanges en raison de la présence de 4 lignes de bus et de pistes cyclables ; projet complété par l'aménagement des places Mitterrand et De Gaulle, qui feront le lien avec la future Place Mandela et seront des portes d'entrée au Parc du Château réaménagé et ouvert au public,
- Développement des pistes cyclables – accélération du maillage des pistes cyclables existantes, réalisation de la piste des Grands Ducs reliant la CIGV au pressoir des Ducs de Bourgogne à Chenôve et aménagement de liaisons douces avenues de Cromois et du 19 mars à Quétigny (requalification de 800ml de trottoirs environ avec création de voies cyclables, de cheminements piétons et mise en valeur paysagère).

Ces projets s'insèrent dans un parcours urbain durable de qualité au bénéfice de la population et des touristes.

### **REGLES d'ECO-CONDITIONNALITE**

Le projet répond aux règles d'éco-conditionnalité suivantes :

- un ou plusieurs marchés à clause d'insertion (550 heures d'insertion exigées)
- production à l'appui des offres d'un schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier (SOSED)
- production à l'appui des offres d'un schéma organisationnel d'un Plan Assurance Qualité (SOPAQ)

### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

Pour être éligible, le projet :

- S'inscrit dans le cadre de la stratégie globale et intégrée de développement urbain durable de Dijon Métropole
- Fait l'objet d'un portage impliquant une coordination d'acteurs publics et privés
- Concourt à l'amélioration de la situation de la population, agit sur le cadre de vie des habitants et accroît l'attractivité touristique

### **DEPENSES ELIGIBLES**

- Les études de projets urbains, études environnementales, paysagères, climatiques, approches environnementales de l'urbanisme ou études/conseils en aménagement urbain durable, diagnostics pollution
- Les travaux environnementaux et paysagers liés à des aménagements urbains dans les centre - villes/ pistes cyclables sécurisées sur le territoire de Dijon Métropole autour des Pôles d'échanges multimodaux , maillage avec les pistes cyclables existantes ou situées au abords de la CIGV (voiries douces, cheminements piétons, verdissement, etc...)

### **DEPENSES INELIGIBLES**

- Les frais de fonctionnement des structures, les frais de gestion, les salaires et toutes autres dépenses non directement rattachées au projet
- Tous projets portant uniquement sur des travaux d'aménagement eux-mêmes, sauf pour la création de pistes cyclables sécurisées
- Les zones polluées où le responsable est connu et solvable ou pour lesquels la réglementation en vigueur permet de faire porter la responsabilité financière sur le responsable de la pollution
- Les coûts d'acquisition du terrain accueillant le projet

### **BENEFICIAIRES**

-Collectivités locales, établissements publics, associations

## **TAUX DE SUBVENTION**

	Taux UE maximal	Taux Maximal d'intervention publique
Etudes et diagnostics	50,00%	80,00%
Travaux	40,00%	80,00%

Taux moyen de l'OS : 40 %

Plancher minimal de subvention UE : 15000 €

## **IMPACT ATTENDU**

- des espaces publics attrayants et mixtes, propices aux déplacements doux
- une meilleure interconnexion pour les mobilités actives : périmètre sauvegardé – Cité Internationale de la gastronomie et du Vin – PEM Gare
- une amélioration de l'environnement autour des centre - villes et un renforcement de leur attractivité, aussi bien pour la population locale que pour les touristes
- une plus grande sécurité des transports alternatifs à la voiture individuelle.

## **ECHEANCIER**

- Etudes en 2018-2019
- Travaux en 2018-2021

## **CRITERES D'EVALUATION**

Nombre de projets d'aménagements urbains

Nombre de km de pistes cyclables sécurisées aménagés sur la période 2014-2020

## **INDICATEURS DE REALISATION ET CADRE DE PERFORMANCE**

Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets d'aménagements urbains

Cadre de performance :

Cet indicateur ne figure pas au cadre de performance.